

Annexe D

Méthode d'évaluation technique et financière visant le canal à fréquence ultra-haute (UHF) dans la région de l'océan Indien (ROI) et la région de l'océan Atlantique (ROA)

1. APERÇU

- 1.1.1.1 Le présent document décrit la manière dont Services partagés Canada (SPC) évalue les exigences cotées des soumissions techniques présentées par les soumissionnaires. Il décrit en outre l'évaluation des soumissions financières concernant la présente demande de soumissions. Le tableau suivant illustre le mode d'évaluation des soumissions techniques et financières :

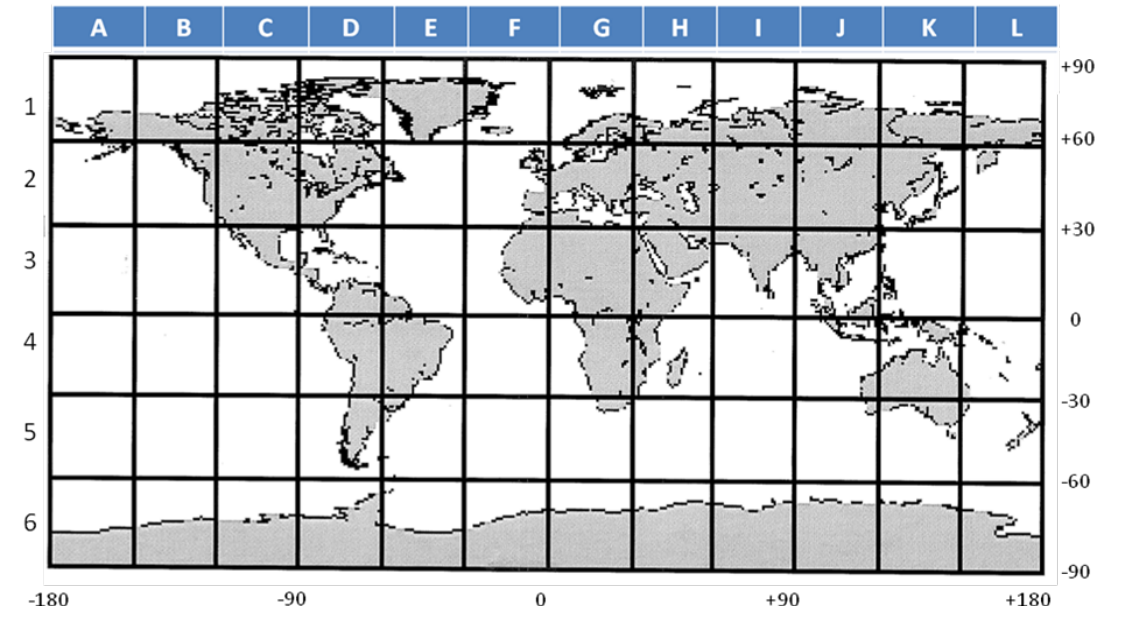
| Exigence obligatoire pour ROI | Note financière pour ROI (selon les prix proposés) | Note financière pour ROA (selon les prix proposés) | Note finale |
|-------------------------------|---|---|-------------|
| Réussir ou échouer | Sur 80 | Sur 20 | Sur 100 |

- 1.1.1.2 Si plusieurs soumissionnaires sont ex æquo (c.-à-d. qu'au moins deux notes finales sont identiques), on classe au premier rang celui qui obtient la meilleure note financière pour ROI. Si la note financière des soumissionnaires ex æquo est aussi identique, on classe au premier rang celui dont le prix unitaire ferme moyen est le plus bas.

2.1 EXIGENCE OBLIGATOIRE POUR ROI : RÉUSSIR OU ÉCHOUER

- 2.1.1.1 Pour évaluation, le Canada a divisé en zones rectangulaires de 30 ° par 30 ° (grilles) la couverture mondiale par satellite à UHF, comme le montre la figure 1.0. Les zones de couverture obligatoire pour l'émission à UHF dans la ROI sont présentées à la figure 1.0 ci-dessous. Il s'agit des grilles G2, G3, G4, G5, H2, H3, H4, H5, I2, I3, I4 et I5. Les soumissionnaires doivent couvrir ces zones en UHF. Dans le cas contraire, leur soumission est jugée non conforme. Le soumissionnaire doit démontrer que pour chacune des grilles indiquées (G2, G3, G4, G5, H2, H3, H4, H5, I2, I3, I4 et I5), la force du signal de PIRE du faisceau d'empreinte au sol est d'au moins 24 dBW ou plus à un angle d'élévation minimum de 5 degrés dans toute la couverture du réseau respectif. Les cartes de couverture correspondantes illustrant la PIRE doivent être fournies par le soumissionnaire

Figure 1.0



| | | |
|---|----------------------------|---------------------------------|
| Solicitation No. - N° de l'invitation R00035089/A | Amd. No. - N° de la modif. | Buyer ID - Id de l'acheteur |
| Client Ref. No. - N° de réf. du client | File No. - N° du dossier | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |

2.2 NOTE FINANCIÈRE POUR ROI (80 POINTS)

2.2.1.1 **Valeur évaluée de la soumission (VES)** : Pour chaque soumission, le Canada détermine la **VES** d'après l'évaluation des coûts des services liés au canal à UHF, et ce, dans chaque zone de couverture obligatoire (G2, G3, G4, G5, H2, H3, H4, H5, I2, I3, I4 et I5).

Pour ce faire, il utilise les prix que propose le soumissionnaire dans la version remplie de l'Annexe B – ROI Tableaux de prix pour le canal UHF.

2.2.1.2 **Total des points accordés à la soumission financière** : Calculé d'après la somme de la VES au mois 0 pour chacune des zones de couverture obligatoire (G2, G3, G4, G5, H2, H3, H4, H5, I2, I3, I4 et I5). Ce calcul vise la période totale de cinq ans (trois premières années plus deux périodes optionnelles de un an chacune).

2.2.1.3 **Calcul de la note financière du soumissionnaire**

- La VES de chaque soumissionnaire est convertie en une note sur 80, selon son prix relatif comparé à celui des autres soumissionnaires conformes.
- Le soumissionnaire ayant la VES la plus basse obtient le maximum de 80 points. Pour calculer la note des autres soumissionnaires, on détermine le ratio entre sa VES et la VES la plus basse. La note financière des soumissionnaires est arrondie à deux décimales près. Voici la formule utilisée pour calculer le ratio :

[Total des points financiers du soumissionnaire ayant obtenu la note la moins élevée/Total des points financiers du soumissionnaire] x 80

- L'exemple ci-dessous illustre le calcul de la note financière totale :

| Soumissionnaire | Total des points financiers | Formule de calcul | Note financière totale |
|-------------------|-----------------------------|---|------------------------|
| Soumissionnaire 1 | \$10,000,000.00 | $\$10,000,000 / \$10,000,000 \times 80$ | 80.00 |
| Soumissionnaire 2 | \$20,000,000.00 | $\$10,000,000 / \$20,000,000 \times 80$ | 40.00 |
| Soumissionnaire 3 | \$11,000,000.00 | $\$10,000,000 / \$11,000,000 \times 80$ | 72.73 |

2.3 NOTE FINANCIÈRE POUR ROA (20 POINTS)

2.3.1.1 **Valeur évaluée de la soumission (VES)** : Pour chaque soumission, le Canada détermine la **VES** d'après l'évaluation des coûts des services liés au canal à UHF, et ce, dans chaque zone de couverture obligatoire (D2, D3, D4, D5, E2, E3, E4, E5, F2, F3, F4, et F5).

Pour ce faire, il utilise les prix que propose le soumissionnaire dans la version remplie de l'Annexe B – ROA Tableaux de prix pour le canal UHF.

2.3.1.2 **Total des points accordés à la soumission financière** : Calculé d'après la somme de la VES au mois 0 pour chacune des zones de couverture obligatoire (D2, D3, D4, D5, E2, E3, E4, E5, F2, F3, F4, et F5). Ce calcul vise la période totale de cinq ans (trois premières années plus deux périodes optionnelles de un an chacune).

| | | |
|--|----------------------------|---------------------------------|
| Solicitation No. - N° de l'invitation R000035089/A | Amd. No. - N° de la modif. | Buyer ID - Id de l'acheteur |
| Client Ref. No. - N° de réf. du client | File No. - N° du dossier | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |

2.3.1.3 Calcul de la note financière du soumissionnaire

- d) La VES de chaque soumissionnaire est convertie en une note sur 20, selon son prix relatif comparé à celui des autres soumissionnaires conformes.
- e) Le soumissionnaire ayant la VES la plus basse obtient le maximum de 20 points. Pour calculer la note des autres soumissionnaires, on détermine le ratio entre sa VES et la VES la plus basse. La note financière des soumissionnaires est arrondie à deux décimales près. Voici la formule utilisée pour calculer le ratio :
- [Total des points financiers du soumissionnaire ayant obtenu la note la moins élevée/Total des points financiers du soumissionnaire] x 20**
- f) L'exemple ci-dessous illustre le calcul de la note financière totale :

| Soumissionnaire | Total des points financiers | Formule de calcul | Note financière totale |
|-------------------|-----------------------------|-------------------------------------|------------------------|
| Soumissionnaire 1 | \$20,000,000.00 | $\$10,000,000/20,000,000 \times 20$ | 10.00 |
| Soumissionnaire 2 | \$11,000,000.00 | $\$10,000,000/11,000,000 \times 20$ | 18.18 |
| Soumissionnaire 3 | \$10,000,000.00 | $\$10,000,000/10,000,000 \times 20$ | 20.00 |

2.4 NOTE TOTALE (100 POINTS)

2.4.1.1 Calcul de la note totale du soumissionnaire

- a) Pour calculer la note totale du soumissionnaire, on additionne la note technique et la note financière comme suit :

| | Soumissionnaire 1 | Soumissionnaire 2 | Soumissionnaire 3 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Note financière totale de l'évaluation pour ROI | 80.00 | 40.00 | 72.73 |
| Note financière totale de l'évaluation pour ROA | 10.00 | 18.18 | 20.00 |
| Note finale | 90.00 | 58.18 | 92.73 |

- b) On recommande d'attribuer le marché au soumissionnaire qui obtient la meilleure note finale, sous réserve des dispositions de la présente demande de soumissions.